

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Université 
de Montréal

2018
2019



• BOURSE EN • JUMELAGE DE FONDS

Candidat d'origine étrangère (moniteur clinique)

Date limite: 20 octobre 2017

Remettre ce formulaire et les annexes en format pdf à :
centre.du.savoir.hsj@ssss.gouv.qc.ca

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université
de Montréal

BOURSE EN JUMELAGE DE FONDS

► Candidat d'origine étrangère (*moniteur clinique*)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DE BOURSE

1 OBJECTIF DU PROGRAMME DE BOURSE EN JUMELAGE DE FONDS

Créé en 1998, le programme de bourse en jumelage de fonds du CHU Sainte-Justine a deux objectifs :

- favoriser le recrutement dans les départements et programmes du CHU Sainte-Justine en aidant financièrement les médecins candidats à parfaire leur formation dans des institutions de haute expertise ;
- favoriser la venue de médecins étrangers dans nos programmes de formation en aidant financièrement les services et départements de l'institution à subventionner leur séjour ici (Programme de moniteur clinique).

2 DESCRIPTION DE LA BOURSE

Les bourses sont attribuées par concours.

Les bourses sont attribuées aux candidats qui seront éventuellement recrutés comme enseignant au CHU Sainte-Justine ou à des candidats étrangers qui veulent effectuer un stage de formation dans notre institution.

3 VALEUR ET DURÉE DE LA BOURSE

La bourse est de 40 000 \$ CAN. Un montant de 20 000 \$ CAN provient du service ou du département du CHU Sainte-Justine, qui parraine le candidat. La Direction de l'enseignement y ajoute, en jumelage, une somme équivalente si la candidature est retenue par le comité d'attribution.

La durée de la formation est de 12 mois (**obligatoire**).

4 ADMISSIBILITÉ

Est admissible le candidat :

- qui est candidat étranger et qui sera sélectionné par un service et un département du CHU Sainte-Justine et qui détiendra la lettre d'admissibilité du Collège des médecins lors de son entrée en fonction dans l'institution (**programme de moniteur clinique**) ;
- qui a obtenu une lettre de son doyen qui atteste qu'il a terminé sa formation et de sa réussite ou qu'il est en fin de formation ;
- qui a une promesse d'engagement par un milieu hospitalier de préférence universitaire d'un pays autre que la Canada.

5 RENOUVELLEMENT

Seul le candidat qui bénéficie actuellement d'une bourse du programme de jumelage de fonds peut présenter une « demande de renouvellement ».

Le candidat qui est admissible à un renouvellement devra **obligatoirement** refaire une demande de bourse au service ou au département qui soutient sa candidature. (Le formulaire de renouvellement est disponible à la Direction de l'enseignement).

Le candidat doit fournir ses évaluations de stages de l'année précédente dûment signées par les responsables de stages.

Une bourse en jumelage de fonds ne peut pas être renouvelée une troisième fois.
La bourse sera suspendue pour grossesse ou maladie.

6 EXAMEN DES DEMANDES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité d'attribution est établi par la Direction de l'enseignement.

Il comprend :

- le Directeur de l'enseignement du CHU Sainte-Justine ;
- le Directeur des affaires médicales et universitaires du CHU Sainte-Justine ou son représentant ;
- Le chef du Département de chirurgie ;
- Le chef du Département d'Obstétrique-gynécologie ;
- le Chef du Département de pédiatrie ;
- les chefs de département qui présentent un candidat.

Le comité examine les dossiers des candidatures et établit une liste d'excellence.

Les bourses seront attribuées selon ces critères :

- un médecin spécialiste en fin de formation (dernière année) ou ayant complété sa formation au cours des trois dernières années.

Les critères utilisés par le comité d'attribution sont :

1. L'excellence du dossier académique ;
2. Une lettre d'appui du chef de service au CHU Sainte-Justine qui soutient la candidature et un engagement du secteur ou service d'accueil à respecter le programme de formation ;
3. Un programme de formation défini incluant une description des stages et de la proportion d'activités cliniques, d'enseignement et de recherche ;
4. Une lettre d'appui du chef de service où le candidat a effectué sa formation ;
5. La présence d'une démarche de la part du candidat pour obtenir une partie de sa bourse à partir d'organismes reconnus.

Un dossier incomplet et/ou une demande parvenue après l'échéance ne sera évaluée.

Les membres du comité d'attribution ne donneront aucune évaluation individuelle écrite mais fourniront une réponse selon des critères prédéterminés au responsable du secteur qui a soutenu la demande. Les décisions du comité sont finales et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision.

7 ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats du concours sont annoncés vers la fin-décembre de chaque année.

Les candidats seront informés des résultats par l'intermédiaire d'une lettre du Directeur de l'enseignement.

Les candidats devront, dans les 15 jours suivant la réception de la lettre, informer la Direction de l'enseignement de leur décision à cet égard.

8 PAIEMENT DE LA BOURSE

Le paiement de la bourse est réparti en douze versements et est versé le premier de chaque mois suivant la date d'arrivée du candidat dans le programme de formation.

9 OBLIGATIONS DES BOURSIERS

- Le candidat doit inclure dans le dossier de sa candidature les pièces de demandes ou d'obtention de bourse d'organismes reconnus.
- Une bourse concurrente, un apport financier ou un travail rémunéré inférieur à 40 000 \$ CAN sont permis. La non déclaration des apports financiers supplémentaires entraînera automatiquement l'annulation de la bourse.

* Le candidat doit participer essentiellement aux activités cliniques et académiques de son service et aux activités de garde de son département

* Le candidat doit assumer les frais de scolarité. Il existe des bourses d'exonération : consultez le site suivant afin de savoir si vous êtes éligible :

<http://www.fin.umontreal.ca/documents/pdf/DF-18.pdf>

10 AUTRES CONDITIONS

Pour que la bourse vous soit accordée, vous devez obtenir un certificat d'admissibilité du Collège des médecins du Québec. Vous devez répondre aux exigences de la faculté de médecine. Site de l'UM :

<http://med.umontreal.ca/les-etudes/etudes-medicales-postdoctorales/admission/moniteur-clinique/>

La Direction de l'enseignement, dans le cas de dérogation aux dispositions relatives au programme de bourse, peut suspendre ou annuler totalement ou en partie les versements prévus et recouvrer les sommes déjà versées.

Nous vous invitons à consulter notre site Web :
www.chu-sainte-justine.org

↳ onglet « Professionnels »

↳ onglet « Étudiants étrangers »

↳ onglet « Programme de bourses en jumelage de fonds »

Adresse : Direction de l'enseignement

6^e étage bloc 8

CHU Sainte-Justine

3175 chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec) H3T 1C5

Canada

Téléphone : (514) 345-4670

Télécopieur : (514) 345-4991

Courriel : centre.du.savoir.hsj@ssss.gouv.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 OCTOBRE 2017

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université 
de Montréal

BOURSE EN JUMELAGE DE FONDS

► Candidat d'origine étrangère (moniteur clinique)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom du candidat

Département du CHU Sainte-Justine qui soutient le candidat

Nom de l'établissement où le candidat effectuera sa formation

Nom du département

Adresse complète

Date du début de formation

Formation recherchée majoritairement

Profil clinique

Profil recherche

NOM	Nom		Prénom		
ADRESSE ACTUELLE					
	N° de téléphone		N° de télécopieur		
	Adresse électronique (email)		Date de naissance		
STATUT	Je suis citoyen (ne) canadien (ne) Oui Non		Je suis résident(e) permanent(e) au sens de la loi sur l'immigration de 1976 Oui Non		Je suis étudiant(e) étranger(e) Oui Non
ÉTUDES UNIVERSITAIRES ANTÉRIEURES	Inscrire à la suite, selon l'ordre chronologique en commençant par le plus récent, toutes les études universitaires effectuées, complétées ou non				
	Établissement	Programme d'études	Discipline ou spécialité	Année et mois d'obtention du diplôme	
<p>Décrire succinctement l'expérience pertinente Formation antérieure : clinique, recherche, travaux, publications, bourses et prix obtenus</p>					

À compléter conjointement par le candidat et le responsable du CHU Sainte-Justine

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION DU CHU SAINTE-JUSTINE
Description/Durée/Date de début de formation

Composante clinique/recherche/enseignement

Ce que cette formation apportera au candidat

Nom du responsable de stage du CHU Sainte-Justine

Signature

À compléter conjointement par le candidat et le directeur du département où le candidat a effectué sa formation

Faculté ou école où le candidat a effectué sa formation antérieure

Nom du programme

Nom du directeur

Ce que cette formation apportera au service ou au département à son retour

Engagement dans le pays de retour

Composante clinique/recherche/enseignement au retour

Nom du directeur où le candidat a effectué sa formation

Signature

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université 
de Montréal

BOURSE EN JUMELAGE DE FONDS

► Candidat d'origine étrangère (*moniteur clinique*)

Documents à annexer à ce formulaire

1. Diplôme de médecine traduit conforme en français.
2. Diplôme de spécialité de votre pays.
3. Curriculum vitæ à jour.
4. Preuve OBLIGATOIRE de demandes de bourse à d'autres organismes reconnus.
5. Lettre du directeur du programme où vous avez effectué votre formation qui atteste que vous l'avez terminée ou que vous êtes en fin de formation et de votre réussite.
6. Évaluations de stages antérieurs dûment signées par le responsable de stage.
7. Lettre de recommandation du chef de service/directeur de programme du CHU Sainte-Justine qui soutient la candidature.
8. Lettre d'appui du chef de service où vous avez effectué votre formation.
9. Lettre de promesse d'engagement par un milieu hospitalier d'un pays autre que le Canada.
10. Lettre d'engagement financier du trésorier de la spécialité, si bourse accordée.
11. Projet de recherche décrit et détaillé.

2018
2019

La Fondation du CHU Sainte-Justine
et la Direction de l'enseignement



Université 
de Montréal

Bourse en jumelage de fonds

CALENDRIER INSCRIPTION UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Année de référence 2018-2019

Période 1 : 1 juillet 2018

Période 4 : 24 septembre 2018

Période 6 : 19 novembre 2018

Période 10 : 11 mars 2019

Veillez noter que si vous voulez accueillir un moniteur pour la P1 merci de faire parvenir la fiche impression au programme complétée et signée.

La page moniteur de l'Université de Montréal est désormais à jour avec le guide complet du moniteur à l'adresse suivante :

<https://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-medicales-postdoctorales/admission/moniteur-clinique/>

Note interne : Si le moniteur a respecté tous les délais impartis, il devrait être en mesure de débiter son stage de perfectionnement pour la date prévue. En cas de délai imprévu occasionné par des retards administratifs, le moniteur pourra débiter à une période médicale suivante, convenue avec le responsable du programme et de l' Université de Montréal.